

Programme de formation



CCP 2 (Certificat de Compétences Professionnelles) Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets

Du TP ADVF (Titre Professionnel Assistant(e) De Vie aux Familles)



ofasformation@gmail.com



**Standard 05 46 07 24 61
Coordinatrice 07 56 41 54 01**



<http://ofas-formation.fr/>

N° de Formation Continue : 54 17 01824 17 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état



Certificat de Compétences Professionnelles

Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets

du Titre Professionnel Assistant(e) De Vie aux Familles (ADVF)

Niveau 3 – équivalent CAP/BEP – Bloc de compétences RNCP37715BC02 de la fiche n° RNCP37715

Date de publication de la fiche : 11/07/2023 ; Date de début des parcours certifiants : 05/07/2023

Date d'échéance de l'enregistrement : 05/07/2028

Public

Tout public

Responsable Pédagogique

Formatrices médico-sociale de NIV 5 & 6

Validation & sanction

- ✓ Titre professionnel d'Assistant(e) De Vie aux Familles délivré par le ministère du travail du plein emploi et de l'insertion
- ✓ Certification (valable 24 mois) de Sauveteur Secouriste du Travail (SST). Pour la certification SST nous faisons appel à un sous-traitant habilité.

Parcours de formation pouvant être adapté selon les acquis du bénéficiaire. Lien pour consultation des équivalences :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37715/>

Il est possible de valider un, deux ou trois CCP. La totalité du Titre est validé lorsque sont obtenus les 3 CCP, l'entretien final et le certificat de SST ou d'APS-ASD.

S'il y a validation partielle (un CCP validé ou 2), le ou les autres CCP ainsi que l'entretien final devra être validé dans un délai d'un an maximum après la date d'échéance de l'enregistrement pour obtenir le Titre professionnel.



Nous consulter
ou Cf. page
tarification de
notre catalogue



Surgères



Sessions : calendrier 2026 en cours d'élaboration

- Formation complète : 9 semaines ; soit 315h + 3 semaines de stages
- Formation pour personne justifiant d'une expérience professionnelle : 245h ; soit 35 jours – 2 jours par semaine, hors vacances scolaire
- Personne ayant déjà eu une première présentation à l'examen du TP ADVF l'année précédente : 35h



Délais d'accès
maximum
7 mois

Certificateur : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion

Indicateur de résultat

Période de réf.	2023	2024	2025
Information complémentaire	Version antérieur n° fiche RNCP35506 n° bloc RNCP35506BC02	Version actuelle	Version actuelle
Nbre de formation dispensées	1	1	1
Effectif	2	1	1
% Retour enquêtes	100	100	100
% Satisfaction :			
Très bien	50	100	100
Bien	50		
% Résultat certification :			
Réussite	100	100	100
% Retour à l'emploi à :			
A 6 mois	100	100	100
En rapport avec la formation	100	100	100
Sur % retour d'enquête	100	100	100
12 mois	100	100	Pas de statistique pour le moment
En rapport avec la formation	100	100	
Sur % retour d'enquête	100	100	

Suite de parcours possible une fois le Titre professionnel validé

- ✓ DE AES : Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36004/>
- ✓ TP ASMS : Titre Professionnel Agent de Service Médico-Social - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41365/>
- ✓ DE AS : Diplôme d'Etat Aide-Soignant - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40692/>
- ✓ DE TISF : Diplôme d'Etat Technicien de l'intervention Sociale et Familiale - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39680/>



Objectifs

Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets

Programme – Blocs de compétences

➤ CCP 2 (Certificat de Compétences Professionnelles)

Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets

- ✎ Etablir une relation professionnelle avec la personne et son entourage.
- ✎ Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement.
- ✎ Aider la personne dans la réalisation de ses projets et à maintenir un lien social.
- ✎ Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer.
- ✎ Aider la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas.
- ✎ Adapter son intervention à la personne en situation de handicap.

Méthodes mobilisées

- Modalités : présentiel, temps complet
- Moyen et outils :
 - ✎ Apports théoriques à partir de divers supports (écrit, vidéo, recherche internet, applications, ...)
 - ✎ Corrections d'évaluations formatives et dossier professionnel
 - ✎ Etudes de cas
 - ✎ Ateliers sur un plateau technique équipé de matériels professionnels (fauteuil roulant, canes anglaises, béquilles, chaises percées, lit médicalisé, disque de transfert, planche de transfert, guidon de transferts, équipements de cuisine, d'entretien du linge ...) sur le lieu de formation.
 - ✎ Mise à disposition de matériels professionnels spécifiques (lève personne, verticalisateur, ...) occasionnellement, magasin paramédical de proximité spécialisé dans le matériel médical.
- Modalités d'évaluations en cours de formation :
 - ✎ Evaluations de mises en situations professionnelles en cours de formation
 - ✎ Des évaluations écrites formatives en cours de formation
 - ✎ 1 Examen blanc (plus si nécessaire) en mise en situation professionnelle pour préparer la certification
- Modalités d'une session d'examen pour l'obtention du CCP
 - ✎ Mise en situation professionnelle (tirage au sort d'un scénario) – Le candidat assure une intervention auprès de la personne - Le rôle de la personne aidée est tenue par un(e) comédien(ne) et observé par un jury (constituer de 2 jurés habilités) - Durée 0h50

La compétence « Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement » et validée par la présentation du certificat APS ASD ou du SST.

- ✎ Entretien technique – Il a lieu à l'issue de la mise en situation. Le jury questionne le candidat sur les connaissances nécessaires pour adapter son intervention à la personne en situation de handicap - Durée 0h25
 - Pour les candidats se présentant au dernier CCP pour l'obtention de la totalité du Titre Professionnel ADVF : Entretien final destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre – Durée 0h15
- ✎ Dossier professionnel du candidat
- ✎ Résultats des évaluations passées en cours de formation (cette rubrique ne concerne pas les candidats par VAE)

Pré-requis

Maîtriser les savoirs de base en lecture, écriture et calculs

- * Pour les Personnes justifiant une première présentation à l'examen du TP ADVF l'année précédente :
 - Son certificat d'SST et/ou APS-ASD en cours de validité
 - Son Dossier Professionnel
 - Son livret d'évaluation (anciennement ECF – Evaluation en Cours de Formation)
 - Le(s) livret(s) de certification